

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MEDI-ACTIONS - FR0000284648
Cet OPCVM est géré par la Société OFI ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF : Actions internationales.

En souscrivant à MEDI-ACTIONS, vous investissez en actions de sociétés européennes.

SICAV éligible au PEA.

Objectif de gestion : L'objectif est de réaliser une performance supérieure à son indicateur de référence, formé à 50% du CAC40 dividendes réinvestis et à 50% du DJ Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis, représentatif des principales capitalisations européennes, après prise en compte des frais courants.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est l'indice composite formé à 50% du CAC40 (cours de clôture - dividendes réinvestis) et à 50% du DJ Euro Stoxx 50 (cours de clôture - dividendes réinvestis)

L'indice CAC 40 est un indice actions exprimé en euro représentatif des principales capitalisations et secteurs français. Cet indice est publié par Euronext et disponible sur www.euronext.com.

L'Euro Stoxx 50 est un indice actions exprimé en euro représentatif des principales capitalisations de chaque pays et secteurs européens. Cet indice est publié par Stoxx Limited et disponible sur www.stoxx.com.

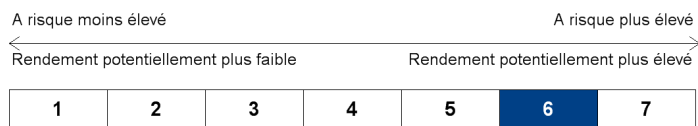
Stratégie de gestion : Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en œuvre une gestion active et fondamentale pour identifier les sociétés de toutes capitalisations présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance (profil de croissance attractif, sous-évaluation par le marché). L'exposition actions oscille entre 90% et 110% de l'actif net; l'exposition maximum à ces marchés peut néanmoins s'écarter de cette fourchette de manière non substantielle. La répartition entre les secteurs et les pays peut évoluer de façon discrétionnaire à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées. Des titres monétaires et obligataires multi devises pourront être sélectionnés.

La SICAV pourra conclure des opérations de cession et acquisition temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture, exposition et/ou arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net.

Conditions de souscription et de rachat : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour. L'investisseur a la faculté de souscrire d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du dépositaire, jusqu'à 12H/midi chaque jour de valorisation. L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation et/ou de leur distribution totale ou partielle.

Recommandation : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique. Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque du marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus complet disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants ¹	1,20%
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence.

Frais courants ¹ : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

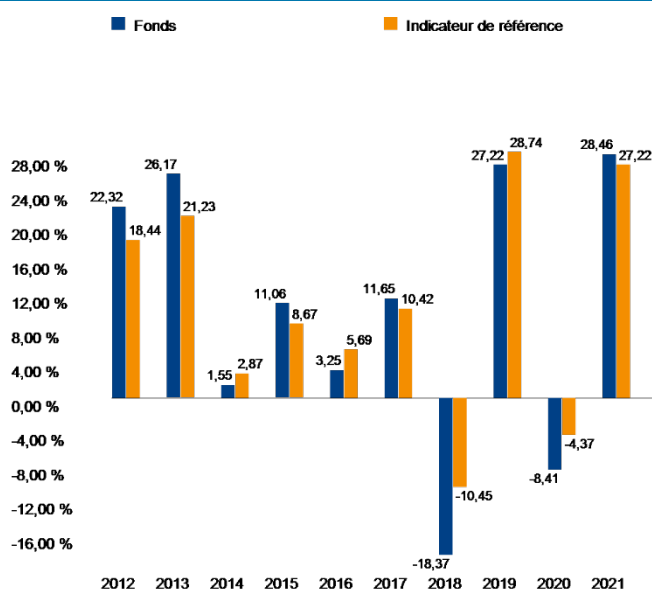
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

A compter du 1^{er} octobre 2021, les frais variables seront prélevés conformément aux orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (cf. prospectus).

Les frais relatifs à la commission de surperformance au cours de la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 se sont élevés à 0,01%, soit un montant de 35 153,77 euros.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Performances passées



Indicateur de référence : 50% du CAC40 (cours de clôture - dividendes réinvestis) et à 50% du DJ Euro Stoxx 50 (cours de clôture - dividendes réinvestis)

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances. Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 22/10/1998 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :

Néant.

A compter du 02/01/2020, modification des modalités d'affectation du résultat de la SICAV au profit de capitalisation et/ou distribution.

A compter du 26/02/2021, le prospectus est conforme à la réglementation SFDR.

A compter du 01/10/2021, modification de la période de prélèvement des Frais de gestion variables conformément aux orientations de l'ESMA.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **CACEIS BANK**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus complet, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- Sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- À l'adresse mail suivante : contact@ofi-am.fr. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 12 94**

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français.

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion est disponible sur le site internet www.ofi-am.fr. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la Société de Gestion.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : www.ofi-am.fr. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de Gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **16/11/2022**.